



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET AMI

TITRE DU PROJET	RHPF LAC Haïti 2025 : Partenariat avec ONG locales
PARTENAIRE DE MISE EN OEUVRE	GOAL
BAILLEUR	OCHA (Potentielle) Note : Il s'agit d'un processus compétitif. GOAL soumettra une proposition conjointe avec les partenaires locaux sélectionnés. La mise en place du partenariat dépendra de l'approbation et du financement de cette proposition par le bailleur.
ZONES D'INTERVENTION	Département de la Grand 'Anse (GOAL) Zone du Grand Sud: Département du Sud, Nippes, Sud-Est (ONG Locales / Nationales) Autres zones du pays si besoin (ONG Locales / Nationales) Note : Il revient à l'organisation locale candidate de proposer sa ou ses zones d'intervention dans le départements du Grand Sud et autres zones du pays, en tenant compte à la fois de sa présence opérationnelle et du niveau de risque ou de probabilité d'impact cyclonique dans ces zones.
DATE DE DEBUT DU PROJET :	10 septembre 2025 (souhaitable)
DATE DE FIN DU PROJET :	8-12 mois apres

Tables des matières

1.	A propos de GOAL.....	3
2.	Objectif de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)	3
2.1.	Critères d'éligibilité.....	4
3.	Méthodologie de sélection des ONG Locales / Nationales	5
4.	Information sur le projet	5
4.1.	Responsabilité des parties	6
4.1.1.	Responsabilités spécifiques de l'ONG Locale / Nationales	6
4.1.2.	Responsabilités de GOAL Haïti.....	7
4.2.	Documents constituant le dossier de l'ONG Locale / OCB	8
4.3.	Calendrier.....	8
4.4.	Lieu et canal de soumission des dossiers	9

1. A propos de GOAL

GOAL, présente en Haïti depuis 2010, met en œuvre des interventions humanitaires et de développement dans les domaines de la préparation et réponse aux urgences, de la santé résiliente (nutrition, eau, assainissement), de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et des moyens de subsistance. GOAL collabore étroitement avec des organisations communautaires de base (OCB) et ONG locales afin de renforcer les capacités locales, améliorer la résilience et protéger les populations les plus vulnérables.

Dans le cadre de l'**Allocation de Réserve RA1-2025 du RHPF LAC pour la saison cyclonique**, GOAL recherche **2 partenaires locaux** (ONG Locales ou Nationales) dans la zone de Grand Sud, ayant une **capacité multisectorielle** (EHA, sécurité alimentaire, santé, protection, transferts monétaires, etc.) et d'une capacité à mobiliser des ressources ou des activités vers d'autres zones du pays si nécessaire, afin de contribuer à la préparation et à la réponse rapide aux urgences cycloniques.

2. Objectif de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

L'objectif de cet appel est d'identifier des ONG locales/nationales capables de mettre en œuvre :

1. Activités de préparation fixes, avant le choc cyclonique, notamment :

- Sensibilisation communautaire dans les zones à haut risque sur les mesures de prévention en période cyclonique et la gestion communautaire des risques ;
- Mise en place et/ou renforcement de systèmes d'alerte précoce communautaires (sirènes, SMS, radios) ;
- Pré-identification de sites pouvant servir d'abris temporaires en cas de choc ;
- Pré-positionnement de kits de réponse (kits EHA, kits dignité, biens non alimentaires).

2. Activités flexibles de réponse (déterminées après une évaluation rapide suite au choc)

- Distribution de kits pré-positionnés ; réparations légers pour les kiosques d'eau ;
- Mise en œuvre de transferts monétaires pour répondre aux besoins immédiats, lorsque possible et approprié ;
- Soutien à des cliniques mobiles pour les soins de santé primaires d'urgence, y compris la santé reproductive, materno-infantile, et la réponse aux VBG ;
- Activités de protection et de soutien psychosocial post-cyclone, particulièrement auprès des groupes vulnérables.
- Contribuer à la protection ou la restauration des moyens de subsistance, ainsi qu'à des actions de relèvement précoce, cash for work, micro-projets ;
- Disposer de la capacité de mobiliser rapidement des ressources et activités vers d'autres zones du pays en cas de besoin.

2.1. Critères d'éligibilité

Les organisations doivent :

- Être légalement enregistrées en Haïti et avoir leur siège ou une base opérationnelle dans le Grand Sud, avec capacité d'opérations en Sud, Nippes, Sud-Est, et autres zones du pays si besoin ;
- Justifier d'expériences récentes et documentées dans au moins **trois** des secteurs suivants : WASH, santé, sécurité alimentaire/nutrition, protection, transferts monétaires, réponse humanitaire d'urgence, éducation ;
- Disposer de capacités logistiques (stockage, transport) dans les zones d'intervention;
- Avoir déjà travaillé avec des communautés à haut risque et démontrer une légitimité locale;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'organisation;
- Copie de registration ou l'acte de reconnaissance légale du ministère correspondant ;
- Avoir un niveau d'influence et de légitimité dans la communauté;
- Avoir un comité de gestion dont trois membres au moins et résident *dans la zone d'intervention du projet* ; et ces trois membres doivent être désignés par l'assemblée générale pour exécuter les activités au nom de l'association.

3. Méthodologie de sélection des ONG Locales / Nationales

- Réception et ouverture des plis pour l'analyse des dossiers;
- Constitution d'un comité composé d'au moins 3 membres (1 membres de programme ou plus, 1 représentant MEAL, 1 responsable du département système pour l'analyse des dossiers;
- Utilisation d'une grille avec des critères et des scores pour l'analyse et sélection finale des OCB;
- Pré-sélection et sélection finale des ONG Locales / Nationales ;
- Signature d'un procès-verbal par les membres du comité de sélection;
- Adresser une correspondance aux organisations sélectionnées pour leur informer de leur candidature pour la soumission d'une proposition vers l'OCHA ;
- Lors de la rédaction de la proposition, si celle-ci est approuvée par OCHA, lancer le processus de partenariat entre GOAL et l'organisation.

4. Information sur le projet

Titre	RHPF LAC Haïti 2025 : Partenariat avec ONG locales
Domaine	Multisectorielle
Zone intervention	Département de la Grand 'Anse (GOAL) Zone du Grand Sud : Département du Sud, Nippes, Sud-Est (ONG Locales /Nationales) Autres zones du pays si besoin (ONG Locales /Nationales) Note : Il revient à l'organisation locale candidate de proposer sa ou ses zones d'intervention dans le département du Grand Sud et autres zones du pays, en tenant compte à la fois de sa présence opérationnelle et du niveau de risque ou de probabilité d'impact cyclonique dans ces zones.
Date de Publication de l'AMI	12 aout 2025
Date limite de réception de dossiers	18 aout 2025
Date debut projet	10 septembre 2025 (Date souhaitable)
ONG d'exécution	GOAL

4.1. Responsabilité des parties

4.1.1. Responsabilités spécifiques de l'ONG Locale / Nationales

Le partenaire local ou l'OCB sélectionné s'engage à :

- Disposer d'expériences démontrées dans au moins trois des domaines suivants : sensibilisation communautaire, réduction des risques de catastrophe, mise en place de systèmes d'alerte précoce, eau-hygiène-assainissement (EHA), santé primaire d'urgence, sécurité alimentaire et nutritionnelle, protection, éducation, transferts monétaires.
- Mener des activités de sensibilisation dans les communautés à haut risque, notamment sur la préparation et la réponse en cas de cyclone.
- Participer activement à l'identification, l'aménagement ou la préparation d'abris temporaires d'urgence.
- Utiliser et gérer de manière responsable tous matériels, équipements ou ressources reçus dans le cadre du projet.
- Collaborer à la mise en place ou au renforcement des systèmes d'alerte précoce communautaires (sirènes, SMS, radios).
- Identifier et prioriser les ménages les plus vulnérables (y compris femmes enceintes, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap, enfants) pour les activités de réponse.
- Faciliter la distribution transparente de kits de réponse (EHA, dignité, NFI, coupons) selon les critères établis.
- Participer à la collecte d'informations de suivi (enquêtes de bénéficiaires, suivi de prix de marché, données de santé ou de protection) selon les directives de GOAL.
- Assurer la mobilisation et l'implication des structures locales (écoles, églises, comités communautaires, leaders locaux) pour renforcer la résilience et la protection communautaire.
- Participer à la coordination locale de la réponse, notamment via les réunions de planification et de suivi.
- Soumettre à GOAL des rapports complets sur les activités menées, accompagnés des moyens de vérification nécessaires (photos, listes de présence, fiches de distribution signées).
- Le partenaire supporte toutes les activités de GOAL nécessitant son support ;

- Le Partenaire s'engage à organiser des rencontres communautaires avant le démarrage des activités dans la communauté pour informer la population cible ;
- Le Partenaire s'engage à accompagner GOAL Haïti dans toute enquête qu'il aura à réaliser dans la période du partenariat ;
- Le Partenaire s'engage à participer à la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités relatives au projet ;
- S'engager à renforcer ou développer ses capacités à travers des formations, du mentorat et l'adoption ou la mise en conformité avec les politiques et procédures de GOAL, y compris en matière de redevabilité, de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA), de sauvegarde et de protection de l'enfance.

4.1.2. Responsabilités de GOAL Haïti

GOAL Haïti s'engage à :

- Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et opérationnelles des OCB/ONG locales partenaires, y compris en matière de préparation et réponse aux urgences cycloniques.
- Organiser des rencontres de mise en place et de coordination avec les comités existants dans les zones d'intervention.
- Fournir du coaching et un appui au développement institutionnel et au renforcement organisationnel des partenaires.
- Distribuer les matériels, équipements et outils nécessaires à la mise en œuvre des activités convenues (kits EHA, kits dignité, NFI, équipements de communication, etc.).
- Appuyer financièrement, en fonction du budget approuvé et des besoins identifiés, les activités ou microprojets des partenaires contribuant aux objectifs du projet (préparation communautaire, alerte précoce, sensibilisation aux risques, protection, sécurité alimentaire et nutritionnelle).
- Renforcer et/ou prépositionner les stocks de matériels et équipements essentiels dans les zones ciblées.
- Organiser des séances de formation thématiques (WASH, santé primaire d'urgence, sécurité alimentaire, protection, transferts monétaires, suivi-évaluation, gestion logistique) pour les membres désignés par les partenaires.

- Assurer le transfert de connaissances et de compétences sur les politiques et procédures de GOAL, y compris en matière de sauvegarde, de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA), de protection de l'enfance et de redevabilité.
- Fournir les supports et matériels nécessaires pour la sensibilisation communautaire.
- Assurer un suivi technique régulier et fournir, le cas échéant, un appui financier défini en HTG ou USD aux partenaires pour la mise en œuvre des activités planifiées, après validation des plans de travail ou TDR correspondants.

4.2. Documents constituant le dossier de l'ONG Locale / OCB

No	Les éléments obligatoires
1	Lettre de manifestation d'intérêt signée et scellée par au moins un membre du comité de gestion de l'organisation (Obligatoire).
2	Document de capacité ou exemples de projets passés.
3	Copie de registration en Haiti (Obligatoire).
4	CV d'un membre du comité de gestion de l'organisation (Obligatoire).
5	Matricule fiscale (copie du NIF) à jour, de l'OCB. Aucun protocole ne sera signé sans ce document ;
6	Carte d'identité (Démalogue) du coordonnateur / membre du comité de gestion de l'organisation pour collaborer dans ce projet (Obligatoire).
7	Avoir un compte bancaire au nom de l'ONG Locale, domicilié dans une banque haïtienne. Dans l'éventualité d'un paiement, aucun montant ne sera versé sur un compte personnel (Obligatoire).
8	Carte d'identité (Démalogue) des autres membres ayant le droit de signature sur le compte bancaire de l'ONG Locale / OCB (si applicable).
9	Statut de l'ONG Locale.
10	Procès-verbal de la dernière assemblée.
11	Certificat de résidence (preuve d'adresse) attesté par la mairie de la commune d'intervention.
12	Avoir une identité visuelle distinctif (logo ; entête et adresse) (si possible).
13	Détenteur d'un sceau signant la légitimité de l'ONG Locale.

4.3. Calendrier

Chronogramme définissant le processus de sélection des ONG Locales		
Description des activités pour la sélection des ONGs	août	septembre

		S ₁	S ₂	S ₃	S ₄	S ₁	S ₂	S ₃	S ₄
1	Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (publication)								
2	Réception, étude et pré- sélection des dossiers								
3	Selection finale des ONG Locales								
4	Rencontre avec les organisations sélectionnées								
5	Soumission de la proposition conjointe à OCHA								
6	Lancement du processus de partenariat (si la proposition est approuvée)								

4.4. Lieu et canal de soumission des dossiers

Les ONGs Locales / Nationales intéressées répondant aux critères mentionnés ci-dessus peuvent envoyer et soumettre leurs documents de deux façons :

- 1- Formulaire de collecte d'information (FCI) rempli online sera soumis via le lien suivant : <mailto:>
- 2- Adresse à utiliser pour la soumission des autres documents : partnership@ht.goal.ie
- 3- Reference / sujet de courriel : **RHPF LAC Haïti 2025 : Partenariat avec ONG locales**
ou
- 4- Formulaire de collecte d'information (FCI) rempli en support dur, signé et scellé accompagné avec les autres documents demandés dans l'AMI. Ces documents seront cachetés dans une enveloppe jaune signée et scellée par l'ONG et cette enveloppe sera apportée à l'une des adresses suivantes des bureaux de GOAL :
 - 3, impasse Claudinette, Bois Moquette, Pétion-Ville ;
 - 10, Mahama, Bordes, Jérémie, Grand'Anse, HT.

N.B1. Les dossiers doivent être soumis au plus tard : **le 18 aout 2025.**

Passer ce délai, GOAL ne recevra plus les dossiers.

NB2 : NB: Tout dossier n'ayant pas obtenu au moins 15/30, ne sera pas retenu. Sauf si tous les membres du comité jugent exceptionnellement nécessaire de faire le choix de ce dossier pour des raisons qui doivent être impartiales et objectives.